



Plan de mobilité

Mesures existantes

LUCIANA CURRAT

Mesures existantes en place pour la mobilité des employés

Mobilité douce

- ▶ Parking vélo à disposition
- ▶ Bornes de recharge pour les voitures électriques
- ▶ Vestiaires et douches, casiers à disposition
- ▶ Bornes de vélos PubliBike à bluefactory
- ▶ Voiture électrique à disposition à la location sur le site bluefactory

Diminution des déplacements domicile – travail

- ▶ Télétravail possible autant que voulu pour la plupart des employés (techniciens nécessaires sur place)
- ▶ Réunions données de préférence en vidéoconférence

Gestion du stationnement

- ▶ Abonnement place de parc 90.-/mois et possibilité de parking occasionnel pour un coût de CHF 12.-/jour sur le site bluefactory
- ▶ 10 places sur le site Polytype disponible (Attribution aux travailleurs en équipe)

Gestion des déplacements professionnels

- ▶ Transports publics privilégiés pour les déplacements professionnels avec remboursement des billets de 2e classe et possibilité d'un abonnement demi-tarif ou général pour les collaborateurs voyageant fréquemment
- ▶ Utilisation des véhicules privés remboursé uniquement si le transport public est inadapté

Programme de soutien en matière de plan de mobilité de l'Agglomération de Fribourg

Critères de conformité et formulaires à remplir

Les critères ci-après permettent de vérifier la conformité des plans de mobilité d'entreprises qui souhaitent bénéficier des soutiens de l'Agglomération dans le cadre des actions de promotion des plans de mobilité d'entreprises.

1. Site de l'entreprise

Le site de l'entreprise doit se situer sur le territoire d'une des dix communes membres de l'Agglomération de Fribourg, à savoir Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villars-sur-Glâne.

2. Etapes et contenus des plans de mobilité

L'élaboration des plans de mobilité d'entreprises est subdivisée en trois étapes :

1. Diagnostic – Pilotage – Enquête – Plan d'action
2. Mise en œuvre
3. Suivi

Afin de bénéficier des soutiens de l'Agglomération, l'entreprise doit avoir au minimum entamé le diagnostic (étape 1) et s'engager sur la mise en œuvre (étapes 2) et le suivi (étape 3), dont le formulaire est présenté en annexe de la convention. Les formulaires des étapes 1 et 2 n'ont besoin d'être remplis qu'une fois par l'entreprise intéressée à bénéficier du soutien précité.

Le formulaire de suivi de plan de mobilité est disponible avec la convention de suivi entre l'entreprise intéressée et l'Agglomération et fait partie intégrante de cette convention. Ce formulaire de suivi doit être rempli chaque année, visant à suivre l'évolution des mesures prises et leur impact.

Le plan de mobilité doit contenir un minimum de trois actions à mettre en œuvre dont une portera sur la thématique du stationnement.

Le tableau suivant indique quelles actions sont attendues pour les étapes de diagnostic et de mise en œuvre:

ACTIONS	Type d'action	ETAT	
ETAPE 1:			
DIAGNOSTIC	état des lieux de l'accessibilité et du stationnement carte du bassin de provenance (géolocalisation) carte des potentiels pour la mobilité douce carte des potentiels pour les transports en commun carte des potentiels pour la mobilité combinée carte des axes pour le covoiturage	● ● ○ ○ ○ ○	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
PILOTAGE	comité de pilotage information au personnel	● ●	✓ ✓
ENQUETE	questionnaire en ligne et/ou papier et analyse entretien individuel et/ou atelier avec un groupe de travail représentatif	● ○	✓ □
DEFINITION DU PLAN D'ACTION	catalogue d'actions avec calendrier -Minimum 3 actions dont 1 portant sur le stationnement	●	✓
ETAPE 2:			
MISE EN ŒUVRE	incitation (avantages financiers et matériels) réglementation (stationnement, déplacements professionnels) communication (information, sensibilisation) -Minimum 3 actions dont 1 portant sur le stationnement	● ● ●	✓ ✓ ✓

- obligatoire
- recommandé
- ✓ réalisé

3. Formulaires

Les formulaires de cette section permettent de préciser et d'indiquer les informations nécessaires à l'évaluation. La première partie concerne les coordonnées de l'entreprise.

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nom de l'entreprise	Bcomp SA
Adresse	Passage du Cardinal 1, 1700 Fribourg
Personne de contact	Luciana Currat
Fonction	Spécialiste junior en durabilité
Numéro de téléphone	+41 (0)26 558 84 02
Adresse électronique	luciana.currat@bcomp.ch
Expert : réalisation de plan de mobilité	Luciana Currat
Nom du bureau	Interne à Bcomp
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	

ETAPE 1

DIAGNOSTIC	
Accessibilité et stationnement (par site de travail)	
Places de parc voiture	<p>Polytype:</p> <p>Nombre couvertes : 0</p> <p>Nombre non couvertes : 10 places sont attribuées à Bcomp, sur un nombre total non communiqué.</p> <p>Bluefactory:</p> <p>Nombre couvertes : 0</p> <p>Nombre non couvertes : 131 places voitures, 3 places Mobilité Réduite, 2 places électrisés publiques à l'entrée et 10 places électrisés privés (pour locataires bluefactory) sur le site bluefactory. 6 employés ont un abonnement de parking directement auprès de bluefactory.</p>
Règlementation du stationnement	<p>Polytype :</p> <p>Les employés effectuant des horaires d'équipe ont droit à une place de parc payée par l'entreprise. Les autres personnes peuvent louer une place de parking à titre</p>

	<p>individuel s'ils sont sur site au moins 4 fois par semaine.</p> <p>Bluefactory:</p> <p>Les employés peuvent louer une place de parc à titre individuel auprès de BFF SA.</p>
Tarification des places de parc	<p>Polytype</p> <p>Prix/mois : 60.- CHF</p> <p>Bluefactory</p> <p>Prix/mois : 90.- CHF</p>
Places de parc deux-roues motorisés	<p>Nombre couvertes : 0</p> <p>Nombre non couvertes : 27 places motos</p>
Places de parc vélos	<p>Nombre couvertes : 0</p> <p>Nombre non couvertes : 49 places vélos</p>
Desserte en transport en commun	<p>Nom arrêts : bluefactory, Arsenaux, Fonderie, Charmettes, Rte de la Glâne</p> <p>Lignes : 1, 3, 5, 7</p>
Géolocalisation (par site de travail) *	
Collaborateurs	<p>Polytype</p> <p>Nombre de personnes à 100% : 8</p> <p>Nombre de personnes de 50-99% : 3</p> <p>Nombre de personnes à moins de 50% : 0</p> <p>Total collaborateurs : 12</p> <p>Bluefactory</p> <p>Nombre de personnes à 100% : 53</p> <p>Nombre de personnes de 50-99% : 19</p> <p>Nombre de personnes à moins de 50% : 0</p> <p>Total collaborateurs : 72</p>
Collaborateurs géolocalisés <i>(indiquer les potentiels en nombre d'employés et en % par rapport à l'effectif total)</i>	<p>Potentiel marche (de 0' à 15') : 23 / 27%</p> <p>Potentiel vélo (de 0' à 15') : 35 / 41%</p> <p>Potentiel vélo électrique (de 0' à 15') : 35 / 41%</p> <p>Potentiel Transports en commun (nombre d'employés par tranche de 10' de 0' à 60') :</p> <p>0 à 10' : 20 / 23%</p> <p>11 à 20' : 15 / 17%</p> <p>21 à 30' : 3 / 4%</p> <p>31 à 40': 11 / 14%</p> <p>41 à 50': 2 / 3%</p>

	<p>51 à 60': 5 / 6 %</p> <p>Plus de 60' : 28 / 33%</p> <p>Potentiel covoiturage : <i>pas de données sur les véhicules personnels des employés</i></p> <p>Temps en voiture des employés (nombre d'employés par tranche de 10' de 0' à 60') :</p> <p>0 à 10' : 23 / 27%</p> <p>11 à 20' : 8/ 10%</p> <p>21 à 30' : 4 / 5%</p> <p>31 à 40': 13 / 15%</p> <p>41 à 50': 1 / 1%</p> <p>51 à 60': 13 / 15%</p> <p>Distance moyenne domicile-travail : 51.4 km</p>
--	--

* Nous avons un modèle de travail flexible (les employés peuvent passer d'un site à l'autre ou faire du télétravail plusieurs jours par semaine)

* Nous avons calculé toutes les possibilités pour les employés, ils ont donc été comptés plusieurs fois.

PILOTAGE	
Comité de pilotage	<p>Nombre de personnes : 2</p> <p>Fonctions: Spécialiste en durabilité, Spécialiste junior en durabilité</p>
Type d'information au personnel <i>(tracer ce qui ne convient pas)</i>	<p>E-Mail</p> <p>Séance d'information</p> <p>Affichage</p> <p>Dépliant</p> <p>Internet/intranet</p> <p>Événement(s):</p> <p>Autre(s):</p>

ENQUÊTE	
Mode de participation <i>(tracer ce qui ne convient pas)</i>	<p>Entretien individuel</p> <p>Atelier avec un groupe de travail représentatif</p> <p>Questionnaire</p>
Période de réalisation de l'enquête	11 avril 2024 au 19 avril 2024

Participation	Nombre de personnes : 78 Pourcentage de l'ensemble du personnel : 92%
Utilisation des modes de transports <i>(indiquer les chiffres en nombre d'employés et en % par rapport à l'effectif total)</i>	<p>Voiture particulière : 14 / 16%</p> <p>Deux-roues motorisé : 2 / 2%</p> <p>Covoiturage avec une (des) personne(s) ne travaillant pas dans l'entreprise : 1 / 1%</p> <p>Covoiturage avec un (des) collègue(s) : 0</p> <p>Bus : 14 / 16%</p> <p>Train : 32 / 38%</p> <p>Parcs-relais (voiture + transports en commun) : 9 / 10%</p> <p>Vélo, vélo à assistance électrique : 13 / 15%</p> <p>Marche à pied : 12 / 14%</p> <p>Autres:</p>

DEFINITION DU PLAN D'ACTION	
Catalogue d'actions <i>(Minimum 3 actions dont une action portant sur le stationnement)</i>	<p>Action 1: Prise en charge des frais de location du vélo cargo électrique disponible à bluefactory dans le but de faciliter les transports de matériel entre bluefactory et notre site de production Polytype (environ 1km).</p> <p>Action 2: Participation à l'initiative Bike to Work en mai-juin 2025.</p> <p>Action 3: Location d'une voiture électrique ou hybride pour les voyages d'affaires de moins de 200 km à inscrire dans la politique des dépenses.</p> <p>Action 4 : Subvention de 10 % pour l'achat d'un abonnement Fri-Mobil des TPF. La mesure n'est pas encore certaine car nécessitant une analyse du budget dans les prochaines années.</p> <p>Action 5 : Information aux employés concernant les restrictions d'abonnements de stationnement à bluefactory.</p>
Calendrier	Période de mise en œuvre : 2025-2030
Commentaires étape 1	
Étant donné que le parking appartient à bluefactory, nous ne pouvons pas mettre en place de mesures internes spécifiques pour le stationnement et nous devons nous conformer aux règles établies par bluefactory.	

Le site Polytype est lié à l'élaboration en cours d'un plan d'aménagement de détail (PAD-Daillettes) qui fait partie du plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg.

ETAPE 2

MISE EN ŒUVRE	
Mesures d'incitations mises en place	
Mobilité douce (vélo-marche)	<p>Mesure : Participation au challenge Bike to Work (https://www.biketowork.ch/fr) en mai-juin 2025. Cette initiative suisse de mobilité en entreprise, organisée chaque année, encourage les employés à se rendre au travail à vélo pour promouvoir un mode de vie plus sain et durable. Le défi s'étend habituellement sur deux mois, de mai à juin, mais nous devons encore déterminer si nous participerons pour un mois seulement ou pour la durée complète. Les employés enregistrent leurs trajets quotidiens à vélo, et les kilomètres parcourus permettent à leurs équipes d'accumuler des points. La participation est gratuite pour les employés, qui peuvent aussi remporter des prix ou des récompenses, ajoutant ainsi un élément de motivation. Une campagne de communication est également à disposition pour promouvoir l'événement par Biketowork.</p> <p>Entrée en vigueur : Début 2025 (janvier à avril) pour commencer à planifier et informer les employés</p> <p>Objectif d'utilisation (employés et %) : 20, 25%</p>
Transports en commun	<p>Mesure : Subvention de 10 % pour l'achat d'un abonnement Fri-Mobil des TPF, permettant aux employés de bénéficier d'une réduction totale de 30 % sur un abonnement FlexiAbo ou JobAbo dans le canton de Fribourg. Cette mesure est envisagée pour les années futures, sous réserve de la demande et des possibilités budgétaires.</p> <p>Entrée en vigueur : 2026 ou plus tard</p> <p>Objectif d'utilisation (employés et %) : 20, 25%</p>
Mobilité combinée (parcs relais)	<p>Mesure : Prise en charge des frais de location du vélo cargo électrique disponible à bluefactory. Les employés seront informés que Bcomp couvre les frais de location du vélo cargo disponible à bluefactory, facilitant ainsi le transport de matériaux et la liaison entre nos deux sites par les employés (bluefactory et Polytype, situés à environ 1 km l'un de l'autre).</p> <p>Entrée en vigueur : Dès janvier 2025</p> <p>Objectif d'utilisation (employés et %) : 20, 25%</p>

Covoiturage	Mesure(s) : Entrée en vigueur : Objectif d'utilisation (employés et %) :
Mesures de règlementation mises en place	
Stationnement	Mesure : Information aux employés concernant le stationnement à bluefactory. Bluefactory nous a informé des restrictions concernant l'attribution des places de parking. Nous devons informer à nos employés que ceux résidant dans la commune de Fribourg ne pourront pas obtenir d'abonnement de stationnement à bluefactory. Cette mesure vise à réserver les places de parking aux personnes qui en ont réellement besoin, notamment celles habitant dans des régions moins bien desservies par les transports en commun. Étant donné que le parking appartient à bluefactory, nous ne pouvons pas le réglementer nous-mêmes et devons suivre les directives établies par bluefactory. Entrée en vigueur : Dès janvier 2025 Objectif d'utilisation (employés et %) : 6, 7%
Déplacements professionnels	Mesure : Location de voitures électriques ou hybrides pour les déplacements professionnels de moins de 200 km. La politique de dépenses, qui définit des réglementations sur les voyages d'affaires, inclura une directive précisant que, lorsque possible, les trajets inférieurs à 200 km doivent être effectués avec une voiture électrique ou hybride. Entrée en vigueur : Dès 2026 (en raison du délai nécessaire pour modifier la politique) Objectif d'utilisation (employés et %) : 20, 25%
Mesures de communication mises en place	
Information au personnel <i>(tracer ce qui ne convient pas)</i>	E-Mail Séance d'information (Information pendant la réunion bimensuelle avec tous les employés) Affichage Dépliant Internet/intranet Evénement (s) : Autre : Sensibiliser les managers (contrôle du budget et information pendant le recrutement) Objectif d'utilisation (employés et %) : 84, 100%
Commentaires étape 2 :	

Date et signature : 30.10.2024 Luciana Currat



Fribourg, le 24 août 2021